

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE IMIO

07 DECEMBRE 2021 - 18H

1 Rue Léon Morel

5032 ISNES

081/58.61.00

www.imio.be

Afin de garantir la publicité garantie par l'article L1523-13 du CDLD, l'assemblée générale ordinaire sera ouverte au public. Toutefois, en raison des circonstances actuelles et afin de pouvoir assurer le respect de la norme de distanciation sociale lors de l'assemblée générale au regard de la capacité d'accueil de la salle prévue à cet effet, la participation des personnes domiciliées sur le territoire de la commune **ne sera acceptée que moyennant une inscription préalable auprès de l'intercommunale.**

POINT DE L'ORDRE DU JOUR

1	Présentation des nouveaux produits et services
2	Point sur le plan stratégique 2020-2022
3	Présentation du budget 2022 et approbation de la grille tarifaire 2022

Conformément à l'article L1523-13 §1er (alinéas 4 et 5) du CDLD, la séance de l'assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées depuis 6 mois au moins sur le territoire de la commune de Bernissart.